NOTE D'INFORMATION

CAA RENDEMENT

Nature juridique
FCP

Société de gestion
CFG Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP23101 en date du 13/07/2023.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CFG Gestion** sise à **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** représentée par **Madame Sofia SKIREDJ** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CAA RENDEMENT**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000035800**
- Date et référence de l'agrément : **29/07/2020, GP20106**
- Date de création : **28/07/1997**
- Siège social : **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01/10** au **30/09**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **10.000,00** Dirhams
- Etablissement de gestion : **CFG Gestion**
- Etablissement dépositaire : **CFG BANK** sis à **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** et représenté par **Monsieur Younes BENJELLOUN**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	**Responsable à contacter**
CFG Gestion	Yasmine EL YAKOUBI

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Mohamed HDID**

MZ

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations (OMLT)**
- Sensibilité min : **1.1 (exclue)**
- Sensibilité max : **10 (incluse)**
- Indice de référence : **MBI Global calculé par BMCE Capital**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du fonds est d'être essentiellement investi en titres émis ou garantis par l'État et de réaliser sur le moyen terme une rentabilité dupliquant son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'État.

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la règlementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du fonds est composé des valeurs suivantes:

 - **Obligations et autres titres de dette émis ou garantis par l'État ;**
 - **Titres de créances négociables : bons des sociétés de financement, billets de trésorerie, certificats de dépôts ;**
 - **Titres d'OPCVM monétaire ou obligataire.**

 Enfin, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et mise en pensions dans les limites, règles et conditions de la règlementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : **3 ans**
- Souscripteurs concernés : **AXA Assurances Maroc**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **01/09/1997**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Tous les vendredis après-midi ou si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant cette date.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Elle est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion du FCP. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et validées auprès de CFG Gestion avant le vendredi à 11 heures pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du même jour.**
- Affectation des résultats : **Mixte. La décision de capitalisation ou de distribution totale ou partielle du résultat est laissée aux soins d'un comité composé du :**
 - **Président Directeur Général d'AXA Assurances Maroc ;**
 - **Directeur financier d'AXA Assurances Maroc ;**
 - **Directeur Général de CFG Gestion.**

 Cette décision est actée par un procès-verbal signé par les deux parties. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice. L'entité en charge de l'information et du suivi de la distribution au porteur de parts est CFG Gestion sise au 5/7, rue Ibnou Toufail, Casablanca.

 Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions et les droits acquis au FCP sont nuls.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats et les droits acquis au FCP sont nuls.**

 - Cas d'exonération :
 - **Pas de cas d'exonération des commissions de souscription et de rachat.**

- Frais de gestion :
 - **Au maximum 2% HT l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CFG Gestion. Ils sont prélevés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais Commissaire aux comptes	20 000 dhs annuels HT
Commissions AMMC	0,025% HT
Frais Dépositaire	0,03% HT
Frais Maroclear	Annuel: 3 600 dhs HT; Trimestriel: selon la réglementation en vigueur
Frais vie sociale	20 000 dhs HT
Frais Société de gestion	la rémunération de la société de gestion est variable en fonction de l'actif net du fonds et selon les dispositions du mandat de gestion

M.Z